

RCS : EVRY  
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00350  
Numéro SIREN : 448 702 472  
Nom ou dénomination : ETUDE 38 GAMBETTA

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2019 sous le numéro de dépôt 1743

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE  
LA COLLECTIVITE ASSOCIEES**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 10 JANVIER  
A 12 heures**

**Au siège social de** la Société à Responsabilité Limitée dénommée « ETUDE 38 GAMBETTA » titulaire d'un office notarial dont le siège est à MASSY (91300) 38 rue Gambetta, identifiée au SIREN sous le numéro 448 702 472 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY.

Se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, sur convocation verbale de la gérance les deux associées de la Société

Total des parts présentes ou représentées : 610 parts sur les 610 parts composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associées peuvent en conséquence valablement exprimer leurs votes.

L'assemblée est co-présidée par les deux associées, Madame Corinne GAUD-PLANQUAIS, et Madame Caroline BIDEPLAN-RENAUT.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

**RESOLUTION UNIQUE**

Nomination des gérants de la Société

**MAJORITE**

Les associés présents réunissant la totalité des parts, l'assemblée générale est valablement constituée et peut délibérer.

Après discussion et échanges de vues, il est passé au vote des résolutions suivantes :

**RESOLUTION**

**NOMINATION DES GERANTS**

Les associés décident de nommer en qualité de co-gérantes :

- Madame Corinne GAUD-PLANQUAIS,
- Madame Caroline BIDEPLAN-RENAUT

Cette résolution est mise aux voix

**La résolution est adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 HEURES.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les co-gérantes associées.

Corinne GAUD-PLANQUAIS

Caroline BIDEPLAN-RENAUT

